

**PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL**  
**26 septembre 2018 – 8 h 00 et 27 septembre 2018 – 8 h 00**

Présents : Haley Flaro, Douglas Jones, Julie Marr, Lucien Sonier, Hector Losier, Tina Soucy, Jim Stanley, Donna McNeill et Michael MacMullin.

Absents : Gaëtan Guérette et Lucien Sonier (absent le 27 septembre seulement).

Membres du personnel présents : Michael McGovern, Amanda Aubé et Sonia Lanteigne.

Membres du personnel présents pendant une partie de la réunion : Carolyn MacDonald,  
Laragh Dooley, Scott Allaby,  
Crispina Caballero et Cathy Bent.

Également présents pendant une partie de la réunion : Conrad Ferguson (cabinet Morneau Shepell),  
Jeff Queen (cabinet Morneau Shepell) et  
Claude Francoeur (Ernst & Young).

- 1 Recyclage sur Diligent**
- 2 Photos des membres du conseil**
- 3 Rapport de la présidente du conseil par intérim**

La présidente du conseil par intérim souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Elle souhaite également la bienvenue à la nouvelle avocate générale de Travail sécuritaire NB.

Elle remercie les membres du conseil d'avoir participé à la séance de formation sur les placements qui s'est déroulée à l'Île-du-Prince-Édouard.

Elle signale qu'elle continue de rencontrer en personne chacun des membres du conseil et qu'elle devrait rédiger une note d'information en octobre 2018. Les réunions étaient axées sur le perfectionnement professionnel et la priorité pour les réunions d'engagement des intervenants à venir.

Elle indique également que l'orientation se poursuivra pour les nouveaux membres du conseil jusqu'en novembre 2018.

Elle fait remarquer qu'elle a récemment participé à une réunion avec le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB; le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail; et le Conseil du Trésor, et que cette réunion a été positive.

Enfin, elle mentionne la prochaine conférence sur la santé et la sécurité de Travail sécuritaire NB.

#### **4 Moment de sécurité**

Le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB, ainsi que les membres du conseil, soulignent la réussite des journées Sécurijour qui se sont déroulées récemment dans les écoles de Florenceville et de Rothesay, au Nouveau-Brunswick.

#### **5 Déclaration de conflits d'intérêts**

La présidente du conseil par intérim demande aux membres du conseil ayant des conflits d'intérêts découlant de l'ordre du jour de la réunion de déclarer ces conflits. Aucun conflit n'est déclaré.

#### **6 Adoption de l'ordre du jour**

**Proposé, appuyé et, par consensus**, l'ordre du jour est adopté tel qu'il a été rédigé.

#### **7 Adoption du procès-verbal de la réunion du 28 juin 2018.**

**Proposé, appuyé et, par consensus**, le procès-verbal du 28 juin 2018 est approuvé tel qu'il a été rédigé.

#### **8 Séance à huis clos**

Le conseil discute à huis clos de la structure organisationnelle, de la stratégie et des mises à jour législatives et juridiques.

#### **9 Rapport du président et chef de la direction**

Le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB présente un rapport verbal au conseil. Voici son compte rendu :

- Une récente décision prise par la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick aura probablement un effet sur la manière dont Travail sécuritaire NB met en application la disposition de présomption et ce qui constitue une preuve contraire en vertu de la *Loi sur les accidents du travail*. Cette décision aura un effet au niveau des politiques et de la formation du personnel de Travail sécuritaire NB. Les modifications législatives à ce sujet feront l'objet d'une stratégie.
- Travail sécuritaire NB a embauché un recruteur pour les postes de principal agent financier et de dirigeant principal de l'information qui seront affichés sous peu.
- Pendant la présentation du rapport du président et chef de la direction, le secrétaire général et avocat général par intérim de Travail sécuritaire NB donne une mise à jour sur les questions juridiques au conseil.

#### **10 Résolutions en bloc**

##### **a) Messages clés**

La présidente du conseil par intérim rappelle au conseil qu'il faut se souvenir de ces messages publics clés.

**b) Mise à jour sur les finances et les facteurs P8**

Ce point sera traité comme point 15 à l'ordre du jour.

**c) Lettre de mandat – Examen de l'état**

Cela tient lieu de mise à jour de l'état. Travail sécuritaire NB devrait recevoir des commentaires pertinents concernant la nouvelle lettre de mandat. Le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB indique que le point lié aux capacités linguistiques concerne la langue de service et que les questions soulevées à ce sujet seront traitées. Une note de service à ce sujet a été ajoutée aux documents de la réunion du conseil.

**d) Salaire annuel pour l'ensemble des activités économiques au Nouveau-Brunswick**

Le conseil a été informé que l'actuaire-conseil de Travail sécuritaire NB fera d'autres commentaires sur l'effet du salaire annuel pour l'ensemble des activités économiques au Nouveau-Brunswick sur les engagements.

**11 Approbation des politiques**

**a) Perte d'audition**

La directrice de la Planification et des politiques de Travail sécuritaire NB présente le mémoire M18-55 relatif à la Politique 21-112 – Perte d'audition professionnelle. Compte tenu du grand nombre de réclamations pour perte d'audition que Travail sécuritaire NB reçoit, elle indique que cette politique vise à assurer que les réclamations restent dans les limites des paramètres établis en vertu de la *Loi sur les accidents du travail*. Les principales modifications concernent les dates limites des demandes de réclamation, les seuils, les exigences modifiées relatives à l'aide médicale et l'évaluation en vue d'allocations pour diminution physique permanente. La directrice confirme auprès du conseil que la politique est maintenant conforme au seuil dans la plupart des provinces et territoires.

L'actuaire-conseil de Travail sécuritaire NB indique qu'une modification au niveau des engagements est possible en fonction de ces modifications à la politique, mais qu'à ce stade, elle n'est pas facile à prévoir.

Le conseil confirme que les services juridiques et d'élaboration des politiques ont travaillé ensemble à ces révisions de politique, mais fait remarquer que cette politique peut faire l'objet d'un essai au Tribunal d'appel des accidents au travail.

Le conseil discute de la possibilité d'une révision des règlements établis en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* pour exiger des industries à risque élevé de réaliser des audiogrammes.

La directrice de la Planification et des politiques mentionne que la conception du processus pourrait faciliter la manière dont les clients deviennent admissibles à des piles de remplacement, problème qui peut aussi être traité dans les ententes avec les fournisseurs de services.

Le conseil confirme auprès du secrétaire général et avocat général par intérim que cette politique sera mise en application au fur et à mesure, avec certaines mesures de contrôle en place pour les clients existants relativement aux articles tels que les appareils auditifs de remplacement, etc.

Le conseil clarifie la pratique actuelle de Travail sécuritaire NB pour les réclamations pour perte d'audition qui consiste à adresser les audiogrammes à des audiologistes-conseils en vue d'un examen, et indique que le fait de s'appuyer sur des preuves de spécialistes qui n'ont pas vu le travailleur peut être problématique.

Le conseil demande une mise à jour sur cette politique dans deux mois.

**Proposé, appuyé et, par consensus**, le conseil d'administration :

- approuve la version proposée de la Politique 21-112 – Perte d'audition professionnelle, diffusion 004, en vigueur le 26 septembre 2018;
- annule la Politique 21-112 – Perte d'audition professionnelle, diffusion 003, en vigueur jusqu'au 26 septembre 2018;
- annule le Barème des frais 29-551 – Prothèses auditives et piles, diffusion 004, en vigueur jusqu'au 26 septembre 2018.

## **b) Opiacés**

La directrice du Service de la planification et des politiques de Travail sécuritaire NB passe en revue le mémoire M18-56 relatif à la Politique 25-012, Aide médicale – Opiacés. Elle explique que les modifications apportées à la politique visent à diminuer le nombre d'ordonnances payées et à des doses inférieures afin de diminuer le risque de méfaits aux clients. Cela est conforme aux autres provinces et territoires au pays.

Le conseil explique que les clients du Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB peuvent prendre des opiacés afin de réduire les méfaits. Il demande au personnel de faire attention à l'utilisation de l'expression « réduction des méfaits », car cela englobe beaucoup de choses.

**Proposé, appuyé et, par consensus**, le conseil d'administration :

- approuve la Politique 25-012 – Aide médicale – Opiacés, diffusion 003, en vigueur le 26 septembre 2018;
- annule la Politique 25-012 – Aide médicale – Opiacés, diffusion 002, en vigueur jusqu'au 26 septembre 2018.

## **12 Mise à jour sur la stratégie de communication**

La directrice des Communications par intérim de Travail sécuritaire NB présente le mémoire M18-57 relatif à la mise à jour sur la stratégie de communication.

Elle explique que la priorité a été accordée aux communications internes, notamment les mises à jour quotidiennes du réseau interne (SafetyNet), ainsi qu'à d'autres initiatives, notamment FaceTime with Doug, DemanderaDoug et FridayFaces.

Elle indique que Travail sécuritaire NB est axé sur l'engagement valable dans les relations avec les médias, les intervenants et le gouvernement.

Elle passe en revue l'utilisation améliorée des médias sociaux par Travail sécuritaire NB pour les campagnes de grande et de petite envergure.

Elle signale la priorité actuelle qui consiste à raconter les histoires de Travail sécuritaire NB en sensibilisant les intervenants sur le modèle d'établissement des taux de cotisation, ainsi qu'en fournissant des renseignements sur les questions législatives; le rapport de la vérificatrice générale sur la gestion des réclamations; les stratégies de retour au travail; la conférence sur la santé et la sécurité; le forum sur le leadership pour les cadres supérieurs; le lancement de partenariats avec les collègues communautaires du Nouveau-Brunswick; et les campagnes de prévention.

Le conseil propose que Travail sécuritaire NB assure une communication ouverte avec les intervenants qui représentent les travailleurs et les employeurs.

### **13 Suivi en matière de formation sur les placements**

Le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB demande au conseil de faire des commentaires sur l'adoption possible de stratégies de placement qui permettraient une plus grande flexibilité dans la répartition de l'actif, étant donné que Travail sécuritaire NB se trouve dans une situation financière différente de celle dans laquelle il se trouvait lorsque la répartition actuelle a été établie en 2016. Étant donné que Travail sécuritaire NB approche de la fin d'un cycle de placements solide, une étude de l'actif et du passif sera réalisée au début de 2019 par rapport au plan précédent d'effectuer une étude en 2021. Le conseil demande des renseignements du personnel interne et de son actuaire-conseil lors de la réunion d'octobre.

### **14 Questions de gouvernance et formation**

#### **a) Questions de gouvernance**

##### Nominations aux comités

La présidente du conseil par intérim de Travail sécuritaire NB passe en revue les aptitudes et compétences déterminées par les membres du conseil. Compte tenu de ces renseignements, le conseil procède aux nominations suivantes aux comités :

#### Comité de gouvernance

- Haley Flaro (présidente)
- Donna McNeill (représentante des travailleurs)
- Lucien Sonier (représentant des employeurs)
- Jim Stanley (membre suppléant représentant les travailleurs)
- Tina Soucy (membre suppléante représentant les employeurs)

#### Comité des ressources humaines et de la rémunération

- Julie Marr (présidente)
- Donna McNeill (représentante des travailleurs)
- Gaëtan Guérette (représentant des employeurs)
- Michael MacMullin (membre suppléant représentant les travailleurs)
- Lucien Sonier (membre suppléant représentant les employeurs)

#### Comité de vérification

- Hector Losier (président)
- Jim Stanley (représentant des travailleurs)
- Tina Soucy (représentant des employeurs)
- Donna McNeil (membre suppléante représentant les travailleurs)
- Julie Marr (membre suppléante représentant les employeurs)

#### Comité des finances et des placements

- Haley Flaro (présidente)
- Michael MacMullin (représentant des travailleurs)
- Lucien Sonier (représentant des employeurs)
- Poste vacant (membre suppléant représentant les travailleurs)
- Gaëtan Guérette (membre suppléant représentant les employeurs)

Le conseil confirme que les fonctions et le mandat du Comité d'examen des accidents mortels feront l'objet d'une discussion avant la prochaine réunion du comité, qui se déroulera probablement au printemps ou en été 2019.

Le conseil accepte de faire un examen de la structure et des fonctions du comité dans six mois.

#### **b) Calendrier des réunions du conseil en 2018-2019**

Le conseil accepte le calendrier des réunions présenté à la réunion. Les dates seront confirmées sous peu.

Le conseil discute du fait d'utiliser les prochaines réunions à des fins de perfectionnement professionnel en groupe, et de profiter de l'occasion pour faire observer ces réunions par un expert-conseil pour évaluer leur fonctionnement.

Le conseil est d'accord pour que le Comité de gouvernance examine les documents d'orientation des membres du conseil et le processus pour les nouveaux membres.

Le conseil confirme qu'il prendra le temps nécessaire à sa réunion de novembre pour faire un suivi des mesures à prendre à la suite du rapport de la vérificatrice générale sur les pratiques de gouvernance et des recommandations du groupe de travail.

Le conseil demande que les ordres du jour de ses réunions soient mis à jour afin d'ajouter des renseignements supplémentaires sur les points à l'ordre du jour et ainsi apporter une clarification lorsqu'une décision ou une directive du conseil est nécessaire.

## **15 Mise à jour sur les finances**

Le principal agent financier par intérim de Travail sécuritaire NB et l'actuaire-conseil présentent une mise à jour sur les finances, notamment sur les points suivants :

- a) Situation financière P8
- b) Prévisions de fin d'année 2018
- c) Indice des tendances pour 2019

## **16 Affaires nouvelles**

Les affaires nouvelles suivantes ont été abordées le 27 septembre 2018 :

### Système de technologie de l'information

Le conseil a reçu le mémoire M18-61 relatif à l'évaluation de la technologie de l'information et au plan stratégique de technologie de l'information de Travail sécuritaire NB. Le conseil accepte d'aller de l'avant avec l'embauchage d'un expert-conseil externe en 2018 pour réaliser une évaluation de la technologie de l'information et élaborer un plan stratégique à cet égard.

### Formation du conseil sur les fonctions des comités

Le conseil demande une formation sur les fonctions des comités, les tâches des présidents, etc., en janvier 2019.

### Priorités de la réunion d'octobre 2018

Le conseil indique qu'il a reçu un rapport de vérification et un dernier examen des modifications législatives. Il mentionne qu'il pourrait se réunir par téléconférence d'ici là.

## **17 Ajournement**

Une motion d'ajournement est adoptée et la réunion est levée vers 16 h 15.

27 septembre 2018

## **18 Mise à jour sur le renouvellement de la stratégie**

Un expert-conseil d'Ernst & Young présente une mise à jour sur le processus de planification stratégique du conseil et passe en revue les prochaines étapes, notamment la dernière mise au point des états financiers; l'achèvement de la feuille de route et des échéanciers; l'élaboration du document relatif au plan stratégique; et la préparation d'une trousse du conseil à des fins de présentation en octobre 2018.

La directrice de l'Excellence du rendement de Travail sécuritaire NB présente une mise à jour sur le renouvellement de la stratégie. Elle passe en revue les quatre scénarios suivants avec des interventions et des mesures stratégiques :

1. Le régime d'indemnisation des travailleurs n'est plus durable.
2. Il y a une reconnaissance croissante des Néo-Brunswickois en ce qui concerne la santé et la sécurité.
3. L'augmentation des solutions de santé novatrices permet de mieux soutenir la réadaptation et le retour au travail.
4. Les tendances numériques permettent des interactions pratiques et efficaces en temps réel avec les clients.

Le conseil discute de l'importance des efforts axés sur la santé et la sécurité au travail dans le groupe des employeurs tenus personnellement responsables. On demande à la directrice de l'Excellence du rendement de Travail sécuritaire NB et à l'expert-conseil d'Ernst & Young d'ajouter des mesures sur ce point pour les scénarios appropriés.

Le conseil confirme que l'établissement d'objectifs mesurables sur les progrès réalisés en ce qui a trait aux mesures stratégiques est en cours.

Le conseil demande qu'il lui soit possible d'examiner le rapport annuel du Comité consultatif des travailleurs blessés avant l'adoption officielle du plan stratégique pour s'assurer que les recommandations dans le rapport sont prises en considération.

## **19 Recommandation sur l'établissement des taux de cotisation**

L'actuaire-conseil de Travail sécuritaire NB présente des renseignements au conseil, notamment la nature et l'ampleur des modifications apportées au régime et les tendances des réclamations, faisant remarquer que c'est la durée des réclamations avec interruption de travail plutôt que leur fréquence qui est le facteur principal lié aux coûts.

Il a également examiné le processus utilisé pour la projection, et il souligne qu'il est difficile de prédire les coûts de nouveaux accidents pour l'année actuelle et les années suivantes.

Le conseil confirme que le nombre actuel de réclamations en attente d'une décision est à un niveau normal et qu'il a été pris en considération dans les projections.

L'actuaire-conseil a également remarqué des éléments inhabituels ayant un effet sur le régime d'indemnisation des travailleurs, notamment la perte d'audition et un manque de marge dans le pourcentage de capitalisation, ce qui a entraîné l'entrée en vigueur de la disposition relative aux « éléments significatifs inhabituels » dans la politique de capitalisation du conseil.

Il a également examiné les défis futurs, notamment la volatilité du rendement des placements, les modifications possibles aux prestations, une attention accrue au stress mental lié au travail, et le fait que le Tribunal d'appel des accidents au travail pourrait invalider d'autres politiques du conseil.

Il fournit une estimation provisoire du taux de cotisation de 2019 nécessaire, la situant dans la partie supérieure de la fourchette de 2,69 \$ à 2,95 \$, comme cela avait été communiqué précédemment aux intervenants. Pendant ses discussions préliminaires, le conseil convient qu'il faut faire preuve de prudence en acceptant la recommandation de l'actuaire-conseil.

Le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB discute de la possibilité que les membres du conseil organisent des réunions avec les parties et les syndicats pour partager des renseignements clés à des fins de sensibilisation et d'éducation. La directrice des Communications par intérim de Travail sécuritaire NB indique également que la Société médicale du Nouveau-Brunswick a fait preuve d'une grande ouverture pour partager des renseignements importants.

## **20 Examen de la législation**

L'étude de ce point à l'ordre du jour a commencé le 26 septembre et s'est poursuivie le 27 septembre.

Le conseil indique que la discussion relative aux modifications législatives proposées sera fondée sur des principes.

Le secrétaire général et avocat général par intérim de Travail sécuritaire NB présente le mémoire M18-60 relatif aux modifications législatives. Il indique que lui et la directrice du Service de la Planification et des politiques de Travail sécuritaire NB ont communiqué avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, et que ce dernier a fait de ce point une priorité.

Il explique que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail attend les propositions sur les modifications législatives du conseil qui traiteraient de certaines des recommandations plus vagues du groupe de travail. Le président et chef de la direction de Travail sécuritaire NB et le conseil indiquent qu'il est essentiel que les recommandations de Travail sécuritaire NB soient conformes aux recommandations du groupe de travail. Le conseil est d'accord sur le fait que toutes les recommandations qui ne sont pas entièrement conformes aux recommandations du groupe de travail devraient faire l'objet d'une consultation auprès des intervenants.

Le conseil est d'accord sur le fait que Travail sécuritaire NB conserverait sa capacité existante imposée par la loi d'avoir qualité pour agir aux audiences d'appel du Tribunal d'appel des accidents au travail et son pouvoir de renvoyer les affaires à la Cour d'appel.

Le conseil accepte que les recommandations du groupe de travail liées au partage de formulaires sur les capacités fonctionnelles et l'exigence relative au fait que les médecins doivent réaliser des évaluations sur les capacités fonctionnelles soient traitées dans une politique.

Le conseil accepte que toutes les recommandations du groupe de travail exigeant une modification législative soient également transférées au ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail en même temps, à l'exception de la nouvelle ébauche de législation, qui devra passer par une deuxième phase.

Le conseil ordonne au personnel de modifier la mise en page de la présentation sur les modifications législatives proposées à des fins d'examen avant sa réunion d'octobre 2018, lorsqu'on mettra au propre les recommandations.

## **21 Ajournement**

Une motion d'ajournement est adoptée et la réunion est levée vers 12 h 20.

### **Sommaire des mesures à prendre**

- Industries à risque élevé :
  - Audiogrammes
  - Lors de la révision des modifications apportées à la santé et à la sécurité au travail
  
- Mise à jour de la politique sur la perte d'audition à la réunion de novembre du conseil